

la banque d'émission. Un exprès fut par nous envoyé à Lille où nous étimes à constater la même rareté de ces coupures. Force nous fut de payer nos ouvriers par groupes, ce qui les dérangea les obligea à se rendre dans un cabare voisin où moyennant une dépense qu'ils parvinrent à se procurer la monnaie divisionnaire qui leur permit enfin de balancer leurs comptes.

La Chambre Syndicale a également adressé la lettre suivante à Monsieur le Directeur général des Douanes :

« Monsieur le Directeur général des Douanes,

La Chambre Syndicale de Roubaix a reçu communication officielle d'une réclamation qui vous a été adressée par le Syndicat industriel de Sainte-Marie-aux-Mines, concernant l'application des droits d'entrée aux fuseaux ou tubes de papier, qui sont expédiés de France à l'étranger, chargés de laine filée, et qui sont ensuite retournés à vide aux filateurs, pour servir à de nouvelles expéditions.

Notre Chambre Syndicale s'associe entièrement à cette réclamation, dans l'intérêt des filateurs de nos contrées qui exportent des quantités considérables de laines filées sur fuseaux à l'étranger, et dont les exportations se trouveraient paralysées, si les tubes ou fuseaux ne pouvaient être réexpédiés qu'à charge de payer les droits afférents aux cartons ouverts.

Nous croyons, Monsieur le Directeur, que le régime des acquits à caution pourrait s'appliquer à ces tubes, et qu'on pourrait, soit par l'apposition d'un timbre spécial, soit par tout autre moyen, contrôler l'identité de la marchandise, lors de la réimportation.

Nous nous tenons à votre entière disposition, pour vous fournir tous les renseignements qui pourraient vous être utiles pour l'étude de cette question, et dans l'espoir que vous accueillerez favorablement notre juste réclamation, nous vous prions d'agréer l'expression de notre haute considération.

Les électeurs de Lyon viennent de s'apercevoir que ce n'est pas assez d'avoir des députés rouges à l'Assemblée; mais qu'il est bon aussi d'avoir des députés qui connaissent quelque chose des affaires et des intérêts de leur département. Une délégation de la Chambre de commerce de Lyon, s'étant rendue à Versailles pour protester contre l'impôt des matières premières, et s'étant aperçue que les aimables démagogues de leur ville n'y entendaient absolument rien, a dû mettre ses intérêts entre les mains des députés d'un autre département.

La leçon servira-t-elle ?

M. Plichon, député du Nord, est nommé président de la Commission chargée d'examiner les comptes rendus par les ministres pour l'année 1871.

D'après les prescriptions ministérielles, l'état nominatif des vétérinaires brevetés exerçant au 1er janvier 1872 dans le département du Nord, sera publié et demeurera affiché dans les communes du département.

Les propriétaires sont prévenus qu'ils ne pourront prétendre à des indemnités pour perte de bestiaux morts par suite d'épizooties, s'ils ne justifient par un certificat du maire qu'un vétérinaire breveté a été appelé pour traiter leurs bestiaux, à moins qu'il n'existe pas de vétérinaire breveté dans un rayon de huit kilomètres autour de l'habitation où l'épidémie aura régné.

Voici les noms des vétérinaires désignés pour l'arrondissement de Lille : Boursier, Charles, E. Chieus, F. Chieus, Crepelle, Dervaux, Freliez, Gellez, Gruson Herbaux, Maziogues, Patoir, Pollet, Pommoret, Procureur, Séon, Vittu, Wedier.

Emprunt de la ville de Lille de 1863.

Le dix-septième tirage pour le remboursement de cet emprunt aura lieu publiquement à l'Hôtel-de-Ville de Lille, dans une des salles du premier étage, le 1er février 1872, à neuf heures du matin.

On extraira de la roue 2,258 numéros d'obligations qui seront remboursés par 100 francs 225,800 fr.

Sous ce titre : « L'impôt qu'on serait enchanté de payer, » le Journal d'Amiens propose de frapper d'un droit de 500 au profit du Trésor, toutes les primes résultant des tirages pour le remboursement des emprunts.

Ainsi le gagnant d'un lot de 200 fr. ne recevrait que 100 fr.; le Trésor public percevrait 50 fr. sur un lot de 1,000 et 500 fr. sur un lot de 10,000.

Il y a là une excellente idée, dont nous approuvons fort le principe, tout en craignant qu'elle ne rapporte pas bien lourd au Trésor. Les gros lots sont rares, et on ne pourrait pas frapper de l'impôt les obligations remboursables seulement au pair.

Néanmoins, tout gagnant d'un lot avec prime serait enchanté de payer cet impôt qui ne constituerait pour lui qu'un médiocre sacrifice, et dans l'état de pénurie du Trésor public, tout ce qui doit lui apporter quelque ressource nouvelle doit être accueilli avec faveur.

Tribunal correctionnel de Lille.

Gustave Barin est un fraudeur de profession. Un soir, à Roubaix, se trouvant complètement ivre, il a poursuivi de ses obsessions une honnête femme, jusque dans l'intérieur de sa maison. Armé d'un pot en fer, il a brisé toutes les vitres de l'appartement, et tué d'un coup de bâton un chien qui aboyait après lui. Barin est condamné à un mois de prison et à deux amendes, la première de 50 fr. pour laquelle la contrainte est fixée à 30 jours, la seconde à 11 fr. et 2 jours de contrainte.

6e CONSEIL DE GUERRE

Présidence de M. le colonel de La Porte.

AFFAIRE DES OTAGES DE LA ROQUETTE.

(Suite.)

AUDITION DES TÉMOINS.

Chaque témoin apporte à la barre un nouveau et saisissant détail sur les massacres du 24 mai et les derniers moments de l'archevêque de Paris.

A l'audience d'hier, une des dépositions les plus intéressantes a été celle de Teyssier, sergent aux tirailleurs, dont nous ne saurions trop louer la belle conduite. Comme il se rendait en permission, il fut arrêté à Paris par un officier galonné. « Ah! ah! en voilà un vrai, dit ce dernier, ça va faire un bon capitaine! » Mais Teyssier résista absolument, rien ne put le tenter, pas même le grade de colonel, qu'on lui offrit; c'est ainsi qu'il devint otage de la Commune.

M. LE PRÉSIDENT. — Avez-vous déjà vu les accusés, les reconnaissez-vous ?

R. — Je reconnais le directeur François, Ramin, Picon, Langbein, Wattier, et le cuisinier Péchin, et aussi la fille Grandel, qui se promenait avec son écharpe rouge, et qu'on appelait Mme François.

D. Racontez-nous, rapidement les faits qui se sont passés sous vos yeux.

R. — J'ai été arrêté à mon passage à Paris que je traversais pour aller en permission.

Je fus conduit à la caserne du Prince-Eugène.

Là, un officier galonné me dit : « Ah! Ah! bon, ça va faire un capitaine! — Mais je ne puis pas, répondez-moi, j'ai une permission de trente jours, laissez-moi m'en aller, je ne puis pas rester ici. »

Devant mon insistance, on changea de ton et on me dit qu'on me gardait prisonnier parmi les otages de la Commune.

Je suis resté à la préfecture de police depuis le 23 avril jusqu'au jour de Pâques, jour où on me transporta à la Roquette, dans la cellule 22. Le directeur François a été très bon pour moi, il a été enfin un homme charmant... dans les premiers jours.

Je restai ainsi à peu près une quinzaine de jours, quand un colonel vint me trouver; François l'accompagnait. « Allons, me dit-il, on va vous faire sortir; vous allez prendre le commandement d'une compagnie. J'ai refusé, car j'ai jamais mieux resté prisonnier qu'accepter des grades dans ces conditions. Chaque jour, à l'heure de la récréation, je me promenais avec les otages, et, le soir, au lieu de rentrer dans ma cellule comme les autres, je me cachais toujours dans un tonneau, me disant : « A la moindre alarme, vite, je sors et j'ouvre les cellules. »

D. Le jour de l'exécution, vous avez vu les hommes du peloton d'exécution ? Vous sauriez bien les reconnaître ? Tournez-vous vers les accusés et regardez Pigerre, approchez-vous. (A Pigerre) lève-vous.

LE TÉMOIN. — Oui, c'est lui qui portait le sabre.

Pigerre, au témoin. — Mais regardez-moi bien, voyez ma barbe, certainement vous ne m'avez pas reconnu.

LE TÉMOIN, revenant à la barre. — Oui, c'est lui, je crois pouvoir affirmer que c'est lui; mais il avait toute sa barbe et des glands d'or à son sabre.

M. LE PRÉSIDENT. — Parlez-nous de ce qui s'est passé après l'appel des otages. — J'ai entendu, au bout de dix minutes, un feu de peloton. Environ trois quarts d'heure après l'exécution, j'ai vu le directeur François se promenant dans la première cour.

D. Avz-vous encore quelques détails à ajouter ? Rappelez bien vos souvenirs. — R. Le lendemain 25, j'ai causé avec Wattier, qui m'a dit : « J'ai la lorgnette de l'archevêque, son bréviaire et son chocolat. J'ai pris tout cela dans sa cellule. »

M. LE COMMISSAIRE DE GOUVERNEMENT. — Il est bien certain que vous n'avez été traité avec dureté que dès le moment où un colonel vous visita dans votre cellule, et où vous avez formellement déclaré que vous ne vouliez pas des grades qu'on vous offrait ?

R. — Oui, c'est bien cela.

M. LE PRÉSIDENT. — Rappelez-vous donc les paroles que vous adressait François ?

R. — A la Roquette le directeur me fit venir une fois, et me dit : « Eh bien, mon gros, je suis sûr que tu es resté pas longtemps ici, tu accepteras un grade, tu seras capitaine, et tu toucheras 13 et 14 francs par jour. » Je lui répondis : « Je ne puis pas; je suis prisonnier, je préfère rester ainsi. »

Le conseil entend ensuite les dépositions de M. l'abbé Guérin, M. Guénot, Amodru, Lamazou, qui retracent les scènes de la soirée du 24, dont plusieurs de ces témoins font le plus saisissant tableau.

A demain la suite des débats.

Audience du 15 janvier.

Nous arrivons à la fin de ces longs débats. Hier ont été entendus les derniers témoignages, les plus intéressants peut-être, mais aussi les plus accablants pour le directeur François et le fameux commandant Pigerre; quant à celui-ci, disons que les nombreuses confrontations qu'il subit à chaque audience n'ont en rien altéré l'impassibilité de son visage.

François ne se contentait pas de garder les otages pour le massacre, il éprouvait une joie singulière à les faire servir à son bon plaisir; il les faisait défiler devant lui, ou bien il les montrait à ses amis; les femmes surtout venaient en grand nombre assister à ce spectacle qu'on appelait « la visite des otages. »

Ces jours-là, dit le témoin Mieux, gardien de la paix, on nous faisait sortir, on nous alignait sur un rang et on nous montrait aux curieux comme des bêtes féroces.

Ramin, le célèbre directeur de Sainte-Pélagie, était un de nos visiteurs les plus assidus. Nous aurions mieux aimé voir le diable, car il ne savait nous dire qu'une chose, c'est que nous serions bientôt fusillés!

Le témoin Rouget, âgé de 52 ans, brigadier gardien de la paix, raconte qu'arrêté le 9 avril, et transféré le même jour à la Roquette, il y a été reçu par François, qui l'a interrogé en se donnant des airs d'importance, et lui a dit :

« Si tu as dix-neuf ans de service, c'est dix-neuf ans de brigandage. »

Il a entendu François donnant l'ordre d'abattre la croix et la vierge de la chapelle, et c'est Ramin qui a fait monter deux condamnés pour descendre la croix.

Un autre témoin, Loissang, âgé de 35 ans, gardien de la paix, a été aussi arrêté le 9 avril.

« Je n'ai jamais tant souffert de ma vie, dit-il. A mon arrivée à la Roquette, j'entends des gardes nationaux dire autour de moi : « Voilà de la besogne pour ce soir! » Picon et Ramin nous ont placés dans des cellules. Ramin, le directeur de Sainte-Pélagie, est venu nous voir. Il nous a traités de canailles, de forçats, de casse-têtes et de Badin-gu-t. Le 24, nous étions à la récréation, quand Ramin vint nous dire de rentrer vite. Il riait et fumait son cigare. Il était tout joyeux, on aurait dit qu'il allait à la noce. C'est une demi-heure après que j'ai entendu le feu de peloton, puis des coups de fusil isolés.

Le lendemain matin, le lampiste Vattier s'est arrêté devant ma cellule et a dit au gardien qu'hier au soir, on lui avait fait faire une corvée qu'il ne voudrait pas faire tous les jours.

M. LE PRÉSIDENT, à Vattier. — Voilà déjà plusieurs fois qu'on vous attribue ce propos. — R. Comme je vous ai dit, je ne me souviens pas d'avoir rien dit de pareil.

M. LE PRÉSIDENT, au témoin. — Et à propos de la physionomie de Pigerre, pouvez-vous rappeler vos souvenirs ? — R. Je suis presque sûr de l'avoir vu le 24 au soir.

M. LE PRÉSIDENT. — Où et comment avez-vous pu le voir ? — R. Le 24, au soir, nous étions à la promenade dans une des cours, j'ai vu plusieurs individus qui n'étaient pas ceux qui nous gardaient d'ordinaire. Il y avait ce monsieur (indiquant Pigerre), qui était du nombre.

M. Crépin, fabricant de chaussures, a été arrêté sous prétexte de connivence avec Versailles. Il a été arrêté le 2 mai par de simples gardes nationaux, qui l'ont conduit au dépôt de la préfecture.

D'abord on ne voulait pas l'écraser, mais on s'y décida sur l'insistance des gardes qui l'avaient amené, et qui criaient haut :

« C'est un Versaillais; il occupe beaucoup d'ouvriers, et il les empêche de faire partie de la garde nationale. »

Le témoin raconte qu'au moment de son transfèrement à la Roquette, on le fit descendre au greffe, et on lui remit un petit papier sur lequel était écrit son nom, et au dos se trouvaient ses trois mois : « Condamné à mort. »

Je ne pensais pas, dit le témoin, qu'on pût ainsi le condamner à mort; mais comme je désirais savoir où on me conduisait, et ce qu'on allait faire de moi, j'interrogeai un des gardes qui m'accompagnait :

« On te mène à la Roquette, me dit-il, pour te fusiller. »

Des ce moment, je me suis attendu à tout; mais j'étais bien décidé, si un gardien mettait la main sur moi, à me jeter sur lui et à me défendre.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Dites-nous, je vous prie, bien que cela ne se rattache pas à la journée du 24, comment vous avez quitté la Roquette.

LE TÉMOIN. — Je me suis évadé le 27 mai de la Roquette, déguisé en forçat. Sur mon chemin, on m'arma d'un fusil, que je laissai dans un coin. Un garde national m'offrit un canon, que je payai, naturellement. J'étais près du Père-Lachaise, de barricade en barricade, et c'est alors que MM. Graujaud et Giraut, aujourd'hui accusés, m'ont accueilli et m'ont donné l'hospitalité.

Il s'agissait d'avoir fait partie de la garde nationale, et prétendaient qu'ils y avaient été forcés. Latour vint nous retrouver et nous dit que le post-à la prison s'était refusé formellement à exécuter les otages.

Ce fut à la mairie qu'on dut aller chercher des volontaires. Latour avait trouvé sur le cadavre de M. Deguerry un porte-monnaie

contenant 700 francs qu'il remit à un capitaine. Cet officier prit 10 fr., et les donna aux hommes, qui se les partagèrent.

L'ACCUSÉ LATOUR. — Il est vrai que j'ai eu le porte-monnaie dans les mains, mais ce n'est pas moi qui l'avais pris.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Vous avez dit que vous aviez pris un papier dans la poche de M. l'abbé Allard. Je constate que, suivant votre expression, vous avez barboté le porte-monnaie. L'expression est d'un cynisme cruel, mais elle vous appartient.

LE TÉMOIN. — J'ajouterai encore un détail : Latour nous a dit que les otages ont succombé sous un long feu de peloton. Monseigneur était resté debout. Un capitaine lui a tiré un coup de pistolet dans la tête et a dit : « Je viens de faire la plus belle action qu'un homme puisse commettre. »

On entend les derniers témoins à charge : M. Puyrroyen, attaché au service médical de la petite Roquette, dont la déposition n'a fait que confirmer les scènes lugubres des dernières journées de l'insurrection; le surveillant Pinet, qui dans un langage pittoresque, a représenté l'accusé François dansant dans la cellule « à Toppmann » avec un condamné à mort qu'il venait délivrer.

Enfin, un dernier témoin nous fait le récit d'une des scènes du 24 mai qui ne fut pas la moins hideuse. C'était jour d'exécution, il y avait grand déjeuner chez le directeur. On attendait F-ré qui devait apporter l'ordre de fusiller les otages, et on s'apprêtait à le fêter de la bonne façon. C'est ainsi que les choses se passaient au temps de la Commune.

Faits Divers

VILLE DE PARIS.

TIRAGE DES OBLIGATIONS DE L'EMPRUNT 1869.

Aujourd'hui, à neuf heures précises du matin, a eu lieu à l'Hôtel de ville, salle Saint-Jean, le onzième tirage trimestriel des obligations de la ville pour l'amortissement de l'emprunt 1869, en vertu de la loi du 18 avril 1869. A ce tirage, il a été extrait de la roue 3,366 numéros d'obligations, dont les quinze premiers avaient droit aux 250,000 francs de lots.

Voici les numéros privilégiés dans leur ordre de sortie :

208.230	200.000 fr.	463.454	10.000 fr.
62.954	10.000	374.323	10.000
187.878	10.000	487.898	1.000
105.202	1.000	681.712	1.000
235.327	1.000	330.312	1.000
6	1.000	679.509	1.000
16.813	1.000	314.851	1.000
51.320	1.000		

Total des primes gagnées à ce tirage, 250,000 fr.

Il a été ensuite extrait de la roue les numéros des 3,361 obligations remboursables à 400 fr.

Commerce

Havre, 16 janvier 1872
(Dépêche de MM. Kablé Boswillwald et Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)
Le marché ouvre calme; disponible très ferme; terme faible 128 5/129.

Liverpool, 16 janvier 1872
(Dépêche de MM. Kablé Boswillwald et Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)
Ventes, 12,000 b.; marché calme et soutenu.
Recettes : 43,000 lb.

BOURSE DE PARIS

du 16 Janvier	
Rente 3 p. %	56 30
— 4 1/2 p. %	82 20
Nouvel emprunt	91 10

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

14 janvier. — Frédéric Grégorius, 29 ans, teinturier, et Pauline Maes, 29 ans, soigneuse. — Pierre Poppe, 28 ans, tisserand, et Amélie Thybaut, 30 ans, couturière. — Ignace Boone, 29 ans, brossier, et Lucie Van de Casteele, 28 ans, soigneuse. — Adolphe Lecroq, 23 ans, chineur, et Apolline Ranson, 19 ans, peigneuse. — Léonard Decock, 40 ans, liseur, Clotilde Vanuxem, 27 ans, sans profession. — Alphonse Delbart, 37 ans, emballer, et Elise Ryck, 43 ans, journalière. — Victor Nicole, 24 ans, tisserand, et Adolphe Liénard, 20 ans, b-beuse. — Paschal Fleury, 45 ans, brossier, et Clémence Delvoe, 28 ans, brosière. — Jules Gaeremynck, 28 ans, organiste, et Céline Flamen-court, 25 ans, repasseuse. — Gustave Ver-cryse, 25 ans, cordonnier, et Séraphine Baert, 21 ans, peigneuse. — Arthur Descat, 20 ans, apprêteur, et Clémence Delescluse, 21 ans, sans profession.

MARIAGES

15 janvier. — Charles Gobert, 26 ans, 1er, et Mélanie Cattoor, 24 ans, 1er. — Octave Duhamel 24 ans, 1er, et Maria Bracaval, 27 ans, rattacheuse. — Charles Verghote, 23 ans, marchand boucher, et Clémentine Duponchel 28 ans, sans profession. — Jules Houzet, 24 ans, tisserand, et Palmyre Nis-e, 22 ans, soigneuse. — Henri Bayart 30 ans, sans profession, et Léonie Dubar, 21 ans, sans profession.

VILLE DE ROUBAIX.

Cours public de chimie.

Mercrèdi 17 janvier à 8 h. 1/4 du soir.

Du Brome

Action du Brome sur l'économie animale : Expérience. Traitement de l'empoisonnement par le Brome. Recherches medico-légales. Etude du Bromure de potassium. Recettes scientifiques.